



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 13 FEVRIER 2015 - Salle La Rance à 18H30

Madame DELORT, première adjointe, préside la séance.

### Présents

**Mesdames** : BARSALI ; BONNARD ; DELORT ; HERCOUET-TESTA ; LACAZE ; LAGARRIGUE ; SEYROLLE ; TEULLET.

**Messieurs** : BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBE ;

**Excusés** : Monsieur ROUZIERES donne pouvoir à Madame DELORT ; Monsieur PICARROUGNE donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA ; Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur CABEZON.

Madame SACRESTE ; Monsieur SERIEYS.

**Secrétaire de séance** : Madame Jeanine HERCOUET-TESTA

*En début de séance Madame DELORT, première adjointe, donne lecture de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit le remplacement du Maire dans la plénitude de ses fonctions en cas d'absence provisoire de celui-ci.*

### 1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2014 est **adopté (15 voix favorables, 2 abstentions)**.

### 2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

#### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
560	23/12/2014	PINQUIE-ANDRIEU RIVIERE/LAVERGNE	AD - 355	5 a 86 ca	NON (57 Rue Figeagaise)
561	13/01/2015	MENAGE MANHES/BLONDEAU RIVES	AC - 299 AC - 667	68 ca 22 ca	NON (Rue du 8 mai)
562	10/02/2015	CASSAN RIVIERE/LAVERGNE GIL	AB - 23 AB - 649 AB -650	42 ca 11 a 06 ca 10 ca	NON (Quartier Route de Quézac)

#### DECISIONS DU MAIRE :

- N° 397 concerne la signature de l'**avenant n° 1 au marché de voirie 2014** afin d'acter des travaux supplémentaires à savoir une reprise ponctuelle de la couche de fondation et de la couche de roulement au droit de fracturations des chaussées suite à fuite/branchement d'eau potable. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 4 331.59€ HT (soit +4.5% du marché initial).

Ainsi, le montant global du **marché 2014 de voirie après avenant s'élève à 100 589.09 H. T.**

Toutes les clauses du marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

- N° 398 concerne la décision de contracter un **prêt de 65 000 Euros** auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de l'Avenue de la Gare.

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- . **Montant** : 65 000 Euros
- . **Durée** : 10 ans
- . **Taux d'intérêt** : taux fixe de 1.34%
- . **Echéances d'amortissement et d'intérêts** : période trimestrielle, avec amortissement constant du capital
- . **Frais de dossier** : 150€
- . **Point de départ 1<sup>ère</sup> échéance** : 3 mois après déblocage total des fonds.

### 3/ FINANCES

#### 3-1/ TRANSPORTS SCOLAIRES : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2014

Le transport scolaire a été confié à la Communauté de Communes du Pays de Maurs, qui a pris la compétence en tant que gestionnaire de proximité des transports scolaires vers les établissements d'enseignement primaire et secondaire. En conséquence, le budget annexe transport scolaire n'a plus lieu d'exister pour la commune de MAURS.

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 3-2/ REHABILITATION DES RESEAUX ET AMENAGEMENT DES ABORDS DES COLLEGES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Ce projet sera réalisé en deux tranches, une première dès cette année relative aux réseaux, et la seconde relative aux aménagements de surface et sécuritaires en 2016. Une étude sera mise en œuvre par la commission communale compétente avec concertation des établissements scolaires, des services de gendarmerie et des riverains afin de sécuriser la circulation piétonne.

Le Fond d'Equipeement des Communes (FEC) et les amendes de police sont sollicités pour le financement du projet d'aménagement des abords du collège.

DEPENSES		RECETTES	
<b>TRAVAUX</b>			
Tranche 1 – Réseaux		<b>Conseil Général du Cantal (FEC 2015)</b>	14 000.00
AEP	7 000.00		
EP	40 000.00	<b>Conseil Général du Cantal (FEC AEP 2015)</b>	2 000.00
Réseaux secs	23 000.00		
Tranche 2 – Aménagements de surfaces et sécuritaires	131 500.00	<b>Conseil Général du Cantal (Amendes de Police)</b>	7 500.00
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>		<b>Autofinancement</b>	217 500.00
Tranche 1	7 000.00		
Tranche 2	13 000.00		
<b>ACQUISITIONS FONCIERES</b>	15 000.00		
<b>FRAIS DIVERS</b>	4 500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>241 000€ HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>241 000€ HT</b>

**→ ADOPTE A LA MAJORITE ( 15 VOIX POUR ; 2 ABSTENTIONS)**

## 4/ ADMINISTRATION

**4-1/ MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE**

Le règlement intérieur de la Foire au Matériel Agricole est actualisé comme suit, en son article IV :

« **En cas d'absence, l'exposant devra informer la Mairie au plus tard à 17h le jeudi précédant la Foire Agricole pour que ses frais d'emplacement lui soit restitués. Passé ce délai, la Mairie les conservera pour encaissement** ».

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Informations communautaires** : prochaine séance ce lundi 16/02
- **Avancement des chantiers** :
  - **Avenue de la Gare** :  
Les travaux de voirie de la totalité de l'Avenue de la Gare, qui incombent maintenant au Conseil Général, ne sont pas programmés pour 2015. Pour éviter dans les mois à venir, une nouvelle fermeture de la départementale 663 contraignante tant pour les professionnels que pour les privés, le Conseil Général a accepté de réaliser les travaux de surfacage uniquement sur le carrefour (de l'Avenue de la Gare et de la Rue de la Gare). La commune devra de fait, réaliser les trottoirs non prévus initialement au marché et un avenant sera pris.  
La RD663 est à nouveau fermée totalement à la circulation jusqu'au 6 mars 2015.
  - **Grange du Truel** : les délais des travaux sont respectés.
- **CCAS** : dans sa politique d'aide aux vacances en partenariat avec L'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), le CCAS propose cette année **deux actions** :
  - **Bourse Solidarité Vacances** qui s'adressent aux familles maursoises ou dont l'un des membres travaille sur Maurs
  - **Senior en vacances** programme destiné aux retraités ; 46 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour partir une semaine sur la Côte d'Azur en Septembre.
- **Dates à retenir** :
  - **Spectacle d'hiver de l'école municipale de musique de Maurs** : samedi 07 mars à 14h à l'espace Pierre Cabrespine
  - **Foire Chevaline** : jeudi 5 mars 2015
  - **Championnat Départemental UNSS d'équitation** à Maurs les 4 et 5 mars – Calsacy
  - **Championnat de France UNSS de football féminin** à Maurs/St-Etienne-de-Maurs du 30/03 au 02/04/2015